

Important communiqué de YANKOTY

P. 09

RENTREE SOLENNELLE A LA CRIET HIER

P. 03

1956 dossiers de cybercriminalité traités depuis 2018



SIGNATURE DE CONTRATS AVEC LE PERSONNEL TECHNIQUE DES DTN

P. 05



Un nouvel envol pour le sport béninois

46ÈME CONFÉRENCE DE L'UNION PARLEMENTAIRE AFRICAINE

P. 08

La plaidoirie de l'he Sanni Innocent SABI YO



PIPELINE BÉNIN-NIGER

P. 11



4è chargement de pétrole nigérien à Sèmè

Appartements meublés à Porto-Novo

« FENOUE GUEST HOUSE »

+229 98 90 46 40



Salle des fêtes et de conférences

« ELONA HOUSE » à Porto-Novo

+229 98 90 46 40



CONSEIL DES MINISTRES D'HIER**Les décisions ci-après ont été prises****I- MESURES NORMATIVES**

Au titre de ces mesures, ont été adoptés :

Les décrets portant :

- attributions, organisation et fonctionnement de la Commission nationale d'Etude des équivalences de diplômes ;
- mise en place du Comité ad hoc de mise en œuvre des réformes dans le sous-secteur de l'Enseignement supérieur.

II- COMMUNICATIONS**II-1. Adoption de la Politique nationale de Développement de la Microfinance 2023-2027**

Le précédent document de politique est arrivé à terme et il importe de doter le ministère en charge de la Microfinance d'un nouveau document de référence pour le sous-secteur qui soit en cohérence avec les orientations stratégiques et le Programme d'Action du Gouvernement.

Elaborée suivant une approche participative ayant regroupé tous les acteurs impliqués, la présente Politique postule qu'« à l'horizon 2027, le Bénin dispose d'un secteur de microfinance assaini, professionnel, novateur, inclusif et responsable qui contribue efficacement à l'accès durable de l'ensemble de la population aux services financiers diversifiés ». Elle tire les enseignements des insuffisances relevées dans les pratiques antérieures et entend favoriser une plus grande efficacité du dispositif de microfinance au profit des bénéficiaires. Pour y arriver, elle se décline en trois objectifs stratégiques que sont :

- renforcer la veille, le suivi et les réformes d'assainissement du secteur ;
- améliorer le dispositif institutionnel et managérial des systèmes financiers décentralisés ; puis
- adopter le numérique et le digital dans les transactions et les opérations des systèmes financiers décentralisés.

De façon concrète, il s'agira de développer des mécanismes innovants relativement au financement agricole et à la finance responsable au profit des jeunes et des femmes au-delà des financements classiques. Par ailleurs, un accent particulier est mis sur le suivi-évaluation qui se fera de manière plus rapprochée nonobstant les études et enquêtes à effectuer à des échéances régulières pour davantage de rigueur dans l'implémentation de cette Politique. Le ministre des Affaires Sociales et de la Microfinance y veillera particulièrement.

II-2. Contractualisation avec des centres spécialisés, pour la formation des artisans dans le cadre du projet Assurance pour le Renforcement du Capital Humain (ARCH)

La mise en œuvre du volet formation de ce projet par l'Agence nationale de Protection sociale (ANPS) a connu des difficultés en raison de l'insuffisance de locaux et d'équipements des centres de formation, ainsi que du faible niveau de qualification des experts-métiers et formateurs dans les métiers artisanaux retenus. De ce fait, les renforcements de capacités qui ont déjà eu lieu, ont pris en compte moins de bénéficiaires que prévus. Plusieurs missions d'expertise déployées sur l'ensemble du territoire national ont permis d'inventorier les infrastructures et compétences techniques potentielles disponibles (publiques comme privées) afin d'élaborer une base de données de centres de formation de référence ayant la capacité d'assurer la formation des artisans et artisanes béninois dans les domaines suivants : énergie photovoltaïque, froid et climatisation, aménagement paysager et jardinerie, pâtisserie, boulangerie, transformation agroalimentaire ainsi que transformation de produits laitiers.

L'objectif visé étant de passer à la généralisation du programme ARCH- formation, le Conseil a autorisé la contractualisation avec les centres spécialisés identifiés aux fins de la prise en charge d'une cohorte de 1.720 artisans dans divers corps de métiers au titre de l'année 2023.

II-3. Approbation des résultats du test et des entretiens individuels organisés dans le cadre de la quatrième campagne d'inscription au fichier national d'admission et de nomination de cadres aux emplois de la chaîne des dépenses publiques

Au titre de cette campagne, la répartition par spécialité pour les 497 candidatures enregistrées est la suivante :

- 317 inscrits pour le poste de Directeur de la Planification, de l'Administration et des Finances (DPAF) ;
- 180 postulants pour celui de Spécialiste des Marchés Publics (SMP).

Le nombre de candidats ayant effectivement composé est de 465 dont 294 pour le poste de DPAF et 171 pour le poste de SMP. Si pour les campagnes précédentes, la procédure de présélection avant l'enquête de moralité consistait en un test psychotechnique suivi d'entretiens individuels, la présente campagne a fait précéder les entretiens individuels d'une épreuve écrite couplée d'un test psychotechnique dans le but d'améliorer le processus.

En partant de ce principe, la moyenne retenue pour l'éligibilité à la phase d'enquête de moralité est de 65/100 soit 13/20. A l'issue des résultats, 189 candidats sont qualifiés pour y être soumis à raison de 74 pour le poste de DPAF et 115 pour celui de SMP. Le Conseil a pris acte du rapport et autorisé la poursuite du processus par l'enquête de moralité, à la diligence du ministre de l'Intérieur et de la Sécurité Publique, en vue des résultats définitifs.

II-4. Acquisition de divers équipements motorisés au profit du Groupement national de Sapeurs-Pompier

En vue de renforcer les moyens d'intervention de cette Unité, le Conseil des Ministres avait, en sa séance du 15 mars 2023, validé l'acquisition d'un premier lot d'équipements divers. C'est pour accroître ses capacités opérationnelles à travers la modernisation progressive et l'extension de son maillage territorial, qu'une nouvelle vague d'acquisitions est autorisée. Elle porte sur 5 véhicules d'intervention pick-up 4X4, 10 véhicules de secours et d'assistance aux victimes et 2 camions citernes de lutte contre les incendies.

III- RENCONTRES ET MANIFESTATIONS INTERNATIONALES

Il a été autorisé l'organisation au Bénin :

- du 24 au 26 octobre 2023, d'un colloque international du Réseau des hôpitaux d'Afrique, de l'Océan indien et des Caraïbes (RESHAOC) ;
- du 27 au 28 octobre 2023, du 1er Congrès de la Société béninoise d'hépatogastro-entérologie.

Fait à Cotonou, le 18 octobre 2023,

Le Secrétaire Général du Gouvernement,

Edouard QUIN-OURO.

MEDIAS AU BENIN**Votre nouveau site d'informations en ligne est disponible**

Dans le souci de mieux vous informer et surtout vous servir, EMERIC PRODUCTION qui édite votre journal «L'Emblème du jour» a lancé le jeudi 15 août 2024 son site web officiel "www.lemblemedujour.com"

Sur ce site, vous pouvez désormais lire tous les articles et télécharger toutes les parutions de votre journal «L'Emblème du jour» ainsi que toutes les publicités de ELONA HOUSE et de FENOU GUEST HOUSE. Mieux ce site est également un espace publicitaire pour tous nos partenaires, soutiens, sponsors.

Sur www.lemblemedujour.com, faites cœur chez vous.

www.lemblemedujour.com

L'Emblème du jour

JOURNAL D'INFORMATION, D'ANALYSE, D'INVESTIGATION ET DE PUBLICITE

Porto-Novo, Rép. Bénin - Email : lemblemedujour@gmail.com - Tél. : +229 97 90 46 40

ISBN : 978-99982-1-737-9 DEPOT LEGALE N° 15577

N° 495-25/HAAC/PT/CLC/SG/DA/DC/SDC/SCS

PORTO-NOVO (République du Bénin)

EMAIL : lemblemedujour@gmail.com

TELEPHONE : +229 98 90 46 40

PRODUCTION

**ETS EMERIC PRODUCTION
RCCM RB/PNO/09A848**

DIRECTEUR DE PUBLICATION

Eméric Joel ALLAGBE

**+229 97904640 / 98904640 /
44904640**

MONTAGE ET GRAPHISME

Mayass M. NOUMON

+229 96138484

RENTREE SOLENNELLE A LA CRIET HIER

1956 dossiers de cybercriminalité traités depuis 2018

La rentrée solennelle de la Cour de Répression des Infractions Économiques et du Terrorisme (CRIET) s'est tenue ce mercredi 9 octobre 2024. Lors de cette cérémonie, le procureur spécial, Mario METONOU, a présenté un bilan des actions menées par la juridiction dans le cadre de la lutte contre la cybercriminalité.

Depuis sa création en 2018, la CRIET a traité 1 956 dossiers liés à des faits de cybercriminalité. Mario METONOU a souligné une augmentation constante des procédures judiciaires concernant les infractions commises dans le cyberspace au cours des trois dernières années. « Nous avons observé une progression continue du nombre de dossiers de cybercriminalité : 347 en 2022, 415 en 2023, et déjà 576 au 17 septembre 2024 », a-t-il déclaré.

Il a précisé que cette hausse du nombre de dossiers ne doit pas être perçue comme un échec, mais plutôt comme une preuve de l'efficacité croissante des services d'enquête et de la CRIET. « Un Centre national d'investigations numériques existe désormais au Bénin », a ajouté le procureur, expliquant que la lutte contre la cybercriminalité s'étend sur l'ensemble du territoire grâce à la Direction de la Lutte contre la Cybercriminalité (DLC) et ses démembrements dans le nord, le centre et le sud du pays.

Mario Mètonou a indiqué que le Centre national d'investigations numériques produit des rapports « de très grande qualité », permettant au parquet spécial de soutenir l'accusation avec succès et d'obtenir des condamnations dans les affaires de cybercriminalité. Les efforts déployés par les autorités béninoises pour contrer les crimes en ligne sont également salués à l'international.

« Ces progrès se sont traduits par un bond qualitatif du Bénin dans le classement de l'Union Internationale des Télécommunications concernant l'indice global de cybersécurité, où notre pays a gagné 92 places », a conclu le procureur spécial.



CONSEIL DES MINISTRES DU 09 OCTOBRE 2024

De nouveaux cadres à la tête de postes stratégiques

Lors du Conseil des ministres de ce mercredi 09 octobre 2024, présidé par le chef de l'État Patrice Talon, des nominations ont été prononcées au sein de trois ministères : le ministère du Cadre de Vie et des Transports, chargé du Développement Durable, le ministère de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche, et le ministère des Affaires Sociales et de la Microfinance.

Mesures individuelles

Sur proposition des ministres respectifs, les nominations suivantes ont été prononcées :

AU MINISTÈRE DU CADRE DE VIE ET DES TRANSPORTS, CHARGÉ DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

- **Directeur général des Eaux, Forêts et Chasse** : Monsieur Adjakou Akoutan ADJINDA

AU MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'ÉLEVAGE ET DE LA PÊCHE

- **Directeur général de la Société béninoise de Développement des Semences végétales et des Plants** : Monsieur Balbir SINGH

AU MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES ET DE LA MICROFINANCE

- **Secrétaire générale adjointe du ministère** : Madame Sakinatou GAMBARI IMOROU ADEGOUTE

- **Directrice générale des Affaires Sociales** : Madame Nadège AHOGA

- **Conseiller technique au Suivi des Projets** : Monsieur Bruno GBEHINTO

DIRECTEURS DÉPARTEMENTAUX

Atacora : Monsieur Bertin N'DAH KOUAGOU

Atlantique : Madame Mélanie ASSOGBA

Borgou : Madame Kpotéina NOMA SETEY

Collines : Madame Geneviève ARAWO

Couffo : Monsieur Nicolas EGUY

Donga : Madame Elodie GOUNOU KORA

Littoral : Monsieur Noah AGBAFFA PADONOU

Mono : Monsieur Etienne N. NOUKPO

Zou : Madame Ariane ADJOLOHOUN



DISPOSITIF POUR LA SÉCURITÉ DES PATIENTS

L'A.R.S pour la promotion et l'appropriation de l'outil dans l'Ouémé et le Plateau



Créée par la loi N°2022-17 du 19 octobre 2022 modifiant la loi N° 2020-37 du 03 février 2021, portant protection de la santé des personnes en République du Bénin, l'Autorité de Régulation du secteur de la Santé (ARS) a été installée le 12 Septembre 2022 par le Président de la République. Après deux années de vie et d'activités quasiment sans tambour ni trompette, il est apparu opportun pour le Collège, la Haute Instance, de mieux faire connaître l'Institution des populations auxquelles le premier « fait d'armes » : le dispositif pour la sécurité des patients, déployé depuis quelques mois, est présenté. C'est à travers une mission itinérante prévue pour couvrir tous les départements du pays et dont l'Ouémé et le Plateau ont été le point de départ.

Investie de la mission de veiller à la réalisation du droit à la santé pour tous, par l'amélioration continue de l'offre et de la qualité des soins, l'ARS pour la remplir, a défini une stratégie qui tient à 3 composantes. La première est dénommée dispositif pour la sécurité des patients, dont il a été procédé au lancement du déploiement, le jeudi 28 mars 2024, dans l'ensemble des établissements de santé du Bénin. Depuis lors, plus de répit pour l'Institution qui s'investit inlassablement dans l'accompagnement des structures de prestations de soins de santé et le renforcement des capacités des acteurs des organes de gouvernance de la sécurité des patients.

Quid des patients et des usagers des établissements de santé ?

Le dispositif pour la sécurité des patients est de toute évidence centré sur le patient et fait de ce dernier, un acteur majeur de sa santé. Ce qui, en termes d'efficacité, suppose qu'il en a une meilleure connaissance, surtout que les organisations des utilisateurs des services de santé sont parties prenantes à son élaboration.

Pour autant, l'appréciation du niveau d'appropriation du dispositif aussi bien par les professionnels de santé que par les patients, le public et la communauté s'avère indispensable. A cet effet, la mission itinérante, qui a démarré le 30 septembre 2024 vient à point nommé. Elle est conduite par deux équipes, simultanément déployées. L'une a à sa tête, le Président de l'ARS, Dr Lucien Dossou-Gbé et l'autre, le Président de la Commission Qualité et Sécurité des Soins, Dr Jacob Namboni.

L'ARS dans l'Ouémé et Plateau

Ces deux départements de la partie méridionale du Bénin ont reçu du 30 septembre au 04 octobre 2024, les délégations de l'Autorité de Régulation du secteur de la Santé.

Dans l'Ouémé, la délégation était au contact, des populations, autorités communales, acteurs et autorités sanitaires de Sèmè-Podji, Avrankou, Adjahoun et Porto-Novo.

Au niveau du Plateau, ce sont les communes de Sakété, Kétou et Pobè qui ont reçu la visite de l'ARS.

A toutes les étapes, il est observé une forte mobilisation. Ce qui témoigne de l'intérêt des cibles pour cette mission axée autour de deux communications.

La première est relative à l'historique et au décret portant attributions, organisation et fonctionnement de l'A.R.S.



On en retient que l'ARS est une résultante des réformes engagées par le Président Patrice Talon dans le secteur de la santé dès sa prise de pouvoir en 2016. Ces réformes sont centrées sur l'amélioration de l'offre et de la qualité des soins avec pour finalité la couverture sanitaire universelle. En vue d'une mise en œuvre effective de ces réformes, l'ARS dans une synergie d'actions avec ses Instances techniques, exerce des fonctions d'orientation, de régulation, de conseil, de décision, ainsi que de suivi et d'évaluation relativement aux interventions des acteurs du secteur de la santé.

La seconde communication offre une tribune d'explication et de clarification des notions de sécurité des patients, de dispositif pour la sécurité des patients, de justification du motif de déploiement du dispositif, mais également de la mise en relief des avantages du dispositif aussi bien pour les établissements de santé, les patients que les professionnels de santé. Dans le déroulé de cette communication, il est rappelé que la sécurité des patients doit faire l'objet d'évaluation et de contrôle. A ce sujet, la première évaluation est prévue pour le mois de décembre 2024 avec la précision qu'elle est prévue pour être apprenante. Mais avant, les Directeurs départementaux de la santé, les Médecins coordonnateurs de zone sanitaire, les responsables d'établissements de santé sont attendus vers la fin de la 1ère quinzaine du même mois de décembre pour rendre compte du niveau de déploiement du dispositif dans leurs aires sanitaires.

La voix des populations

Dans les sept communes parcourues, les centres d'intérêt sont quasiment les mêmes : mauvais accueil des usagers par les professionnels de santé, tarifs des prestations élevés, nature des relations entre l'ARS et les relais communautaires, communication d'un numéro vert pour exprimer les plaintes...

Ce que disent les professionnels de santé

C'est aussi presque une symphonie dans l'expression au sein de cette catégorie, mais avec des préoccupations diamétralement différentes de celles des populations. Le déficit quantitatif en personnel qualifié, l'insuffisance d'équipement, la fermeture supposée d'établissements de santé par l'ARS, la non disponibilité d'intrants et consommables pharmaceutiques sont évoqués

Les piqueurs sauvages de retour

Ayant connu du succès dans le libre exercice d'un métier dont ils sont réputés n'avoir ni la qualité, ni les compétences, les piqueurs sauvages, avaient été atomisés par les réformes dans le secteur de la santé avait-on cru. Hélas ! Ils sont de retour, plus aguerris, constatent avec déception, certains acteurs attirés du secteur. Cette dénonciation, qui telle une antienne est revenue dans toutes les communes parcourues fait état de la complicité des populations. Lesquelles sont paradoxalement et potentiellement des victimes de ces indésirables qui infestent le système sanitaire. Les professionnels de santé espèrent des autorités compétentes, des actions conséquentes pour mettre fin à la montée de ce type d'acteurs qui sont une menace pour la sécurité et la qualité des soins.

En attendant, l'ARS qui se sent concernée par cette situation, poursuit sa mission de contact rapproché avec les populations et les acteurs du système de santé, pour recueillir davantage d'informations utiles et déterminantes pour la consolidation de la réussite des réformes et pour une gouvernance du secteur de plus en plus améliorée.

SIGNATURE DE CONTRATS AVEC LE PERSONNEL TECHNIQUE DES DTN

Un nouvel envol pour le sport béninois



La cérémonie officielle de signature de contrats avec le personnel technique au sein des Directions Techniques Nationales des Fédérations d'Athlétisme, de Basketball, de Football, de Handball et de Volleyball s'est déroulée, le mardi 08 octobre 2024 au stade de l'amitié Général Mathieu KÉRÉ-KOU de Cotonou.

Ils sont au total, 142 Directeurs techniques nationaux, Managers, Managers adjoints, Entraîneurs nationaux principaux et adjoints, Entraîneurs de gardiens de buts, Conseillers techniques régionaux et Préparateurs qui ont été recrutés, payés et déployés par le Gouvernement du Président Patrice TALON pour animer les DTN. À ceux-ci viennent s'ajouter 11 cadres administratifs recrutés pour appuyer le fonctionnement adéquat des DTN.

En effet, courant octobre 2023, à l'occasion de sa prise de contact, le Ministre des Sports, Monsieur Benoît DATO, a posé un certain nombre de leviers prioritaires comme exigences, au nombre desquels le fonctionnement effectif des Directions Techniques Nationales (DTN).

Cette cérémonie est donc le parachèvement de cette volonté manifeste de rendre plus opérationnelles les DTN.

Avec cet aréopage de ressources humaines compétentes déployées au sein des Directions Techniques Nationales des Fédérations sportives, le Directeur du Sport d'Elite, Monsieur Bonaventure CODJIA, reste convaincu que l'envol du sport béninois est lancé. Selon ses propos, la mise en place des Directions Techniques Nationales envoie des signaux d'heureuses perspectives pour le sport national.

Le Président du Comité National Olympique et Sportif Béninois, Monsieur Julien MINAVOA, s'est réjoui de l'effectivité de cet évènement qui, selon lui, prouve à suffisance la volonté du Gouvernement du Président Patrice TALON de donner un nouvel élan au mouvement sportif béninois.

«Nous scellons ce jour, un accord essentiel qui repose sur des valeurs fortes à savoir : l'engagement, l'éthique, la performance et la responsabilité

En mettant à votre disposition les moyens nécessaires à l'accomplissement de votre mission, le Gouvernement attend de vous un investissement total pour la réussite de ce projet», a déclaré le Ministre des Sports.

Monsieur Benoît DATO a également insisté sur la gestion efficace et rigoureuse des ressources mises à leur disposition. «Je vous informe que chaque ressource mise à la disposition de chacune et de chacun de vous par l'État fera l'objet de contrôles assidus et rigoureux. Je vous invite à une conscience professionnelle irréprochable».

Les DTN disposent désormais de ressources humaines suffisamment outillées.

Elles auront pour cahier de charges d'élaborer et de conduire une bonne politique de détection et d'encadrement rigoureux des jeunes talents des catégories d'âges suivantes : U15, U17, U20, U23 dames et hommes.

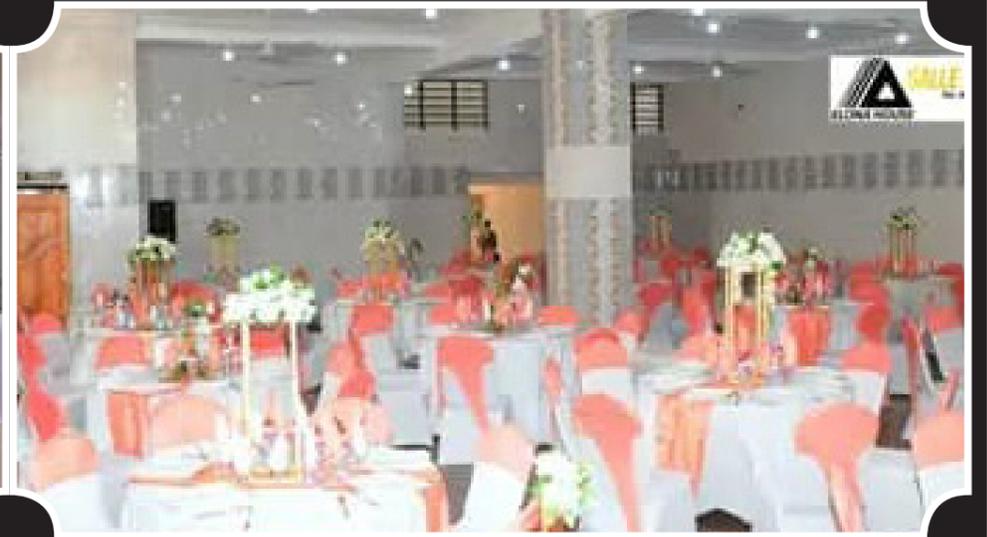




SALLES DES FÊTES
ELONA HOUSE

98 90 46 40

Une destination unique au Bénin, dans la ville de Porto-Novo pour vos sorties d'entreprises ou événements privés



**Vous souhaitez organiser un séjour dans un lieu original, inspirant et complètement ?
Accueillez vos invités dans un écrin de nature. Mariage, anniversaire, communion,
baptême, réunion, séminaire, colloque, séjour en famille et réception de tout genre ?**

ELONA HOUSE DISPOSE D'ESPACES PROFESSIONNELS INEDITS



**Porto-Novo, Djassin Houinvié
- Dowa - Tokpota**



+229 95 53 43 95 / 55 50 07 07



+229 98 90 46 40 / 55 49 99 99



**GUEST HOUSE
FENO**

Appartements & Chambres meublées
📞 98 90 46 40

Êtes-vous à la recherche d'un appartement ou chambre meublée ?



Pour les voyageurs qui aiment se sentir partout comme chez eux, l'appartement est l'hébergement idéal. Les groupes et les familles peuvent profiter des chambres et de la cuisine pour s'isoler ou se retrouver autour d'un repas pour planifier les activités du lendemain.

LES APPARTEMENTS SONT DISPONIBLES POUR DE COURTS OU LONGS SÉJOURS



**Porto-Novo, Djassin Houinvié
- Tokpota - Dowa**



+229 95 53 43 95 / 55 50 07 07



+229 98 90 46 40 / 55 49 99 99

COORDINATEUR DES RÉSEAUX OLIVIER BOKO AU BÉNIN

Hosée Houngnibo arrêté, voici ce qu'on lui reproche

Hosée Houngnibo, Coordinateur national des réseaux Olivier Boko a été arrêté, lundi 07 octobre 2024, par le Centre National d'Investigation Numérique (CNIN). Il a été placé en garde-à-vue.

Hosée Houngnibo est précurseur des mouvements de suscitation de la candidature de Olivier Boko à l'élection présidentielle de 2026. Interpellé et placé en garde-à-vue dans la soirée du lundi 07 octobre 2024, il a été arrêté pour des faits d'« incitation à la rébellion et harcèlement par voie électronique ».

Hosée Houngnibo est un jeune acteur politique. Selon les informations, il a fait plusieurs publications sur les réseaux sociaux suite à l'arrestation de Olivier Boko pour tentative de coup d'Etat. Hosée Houngnibo a été interpellé par le Centre National d'Investigation Numérique (CNIN), ex Office Central de Répression de la Cybercriminalité (OCRC).

Olivier Boko et l'ex ministre des sports Oswald Homéky dont Hosée Houngnibo est un soutien, ont été arrêtés et placés en détention provisoire par la Cour de Répression des Infractions Economiques et du Terrorisme (CRIET). Dès les premières heures de l'arrestation de Oswald Homeky, Hosée Houngnibo s'est rendu à la Brigade criminelle pour rendre visite à son « frère et ami ». Il n'a pas réussi à voir l'ancien ministre. Et depuis l'arrestation de Homeky et Boko, Hosée Houngnibo a fait savoir qu'il ne mange plus.

Selon Hosée Houngnibo, « Olivier Boko ne peut être mêlé, ni de près, ni de loin à une quelconque histoire de complot contre l'autorité de l'État ». « Je connais Boko et combien de fois il aime le président Patrice Talon. Boko ne peut jamais faire de pareilles choses. Je vous jure sur ma vie. C'est injuste de l'interpeller. Si je meurs, cela restera sur vos consciences. Je n'arrive vraiment pas à dormir depuis des jours et je n'arrive pas à manger, », dit-il « Et je connais M. Olivier Boko, en matière d'honnêteté, de loyauté, et de la crainte qu'il a en DIEU. Franchement, je risque de faire un AVC, » a écrit Hosée Houngnibo, responsable des groupes WhatsApp dédiés à la promotion des actions du président Patrice Talon et coordinateur national des réseaux Olivier Boko.



46ÈME CONFÉRENCE DE L'UNION PARLEMENTAIRE AFRICAINE

La plaidoirie de l'he Sanni Innocent SABI YO devant la commission économique et du développement durable

Lors de la 46ème Conférence de l'Union Parlementaire Africaine qui se tient à N'Djame-na, le député béninois Sanni Innocent Sabi Yo a brillamment exposé sa vision pour un développement économique durable de l'Afrique, basé sur la valorisation de ses ressources naturelles, la diversification de l'économie, et l'industrialisation.

Dans son intervention, l'honorable a souligné que l'Afrique, riche en ressources naturelles, possède un potentiel énorme pour atteindre un développement durable et inclusif. Cependant, cela nécessite des actions concrètes et concertées. L'Honorable Sabi Yo a ainsi formulé plusieurs propositions pour guider les pays africains dans cette voie de progrès. Gestion transparente et durable des ressources naturelles; Investissement dans l'éducation et la formation professionnelle; Création de chaînes de valeur; Partenariats Public-Privé (PPP); Diversification économique; Soutien aux petites et moyennes entreprises (PME) et Promotion de l'intégration régionale. Telles sont les actions proposées par le député béninois.

En effet, il a insisté sur la nécessité de mettre en place des cadres réglementaires clairs et des politiques transparentes pour assurer une gestion équitable et durable des ressources naturelles. Ces mécanismes doivent garantir que les retombées économiques profitent à l'ensemble de la population.

Pour soutenir les secteurs industriels émergents, il est primordial de former une main-d'œuvre qualifiée. L'honorable a ainsi plaidé pour des investissements massifs dans l'éducation, notamment dans les filières techniques et professionnelles, afin de développer des compétences adaptées aux besoins de l'industrie. Il a encouragé les pays africains à promouvoir la transformation locale des ressources naturelles à travers la création de chaînes de valeur.

Cela permettra non seulement de maximiser les revenus, mais aussi de créer des emplois locaux et de réduire la dépendance aux exportations de matières premières brutes. L'honorable Sabi Yo a également mis en avant la nécessité de favoriser les PPP pour stimuler l'investissement privé dans l'industrialisation. Ces partenariats sont essentiels pour attirer des capitaux, développer les infrastructures, et créer des emplois locaux durables.

Pour réduire la dépendance aux secteurs extractifs, il a proposé d'investir dans d'autres secteurs à fort potentiel comme l'agriculture, le tourisme, la culture, ainsi que les industries manufacturières et de transformation. Ces secteurs offrent de nouvelles opportunités de croissance pour les économies africaines. L'honorable a plaidé également pour la création d'un environnement favorable aux PME, moteur essentiel de l'économie. Selon lui, les PME jouent un rôle crucial dans la création d'emplois et l'innovation locale, mais elles doivent être soutenues par des politiques publiques appropriées.

Enfin, l'Honorable Sabi Yo a souligné l'importance de l'intégration régionale. Elle permet d'élargir les marchés et de stimuler le commerce intra-africain. De plus, le développement de la coopération interétatique est crucial pour renforcer les infrastructures régionales, soutenir le commerce transfrontalier et attirer des investissements.

Au total, les propositions de l'Honorable Sabi Yo constituent une feuille de route stratégique pour les nations africaines. En valorisant leurs ressources naturelles, en diversifiant leurs économies, et en renforçant leur industrialisation, les pays du continent pourront non seulement atteindre une croissance durable, mais aussi offrir un avenir meilleur à leurs populations.



MARCHÉ LOCAL



20
AU
28
OCT
2024

Ouémé Plateau



Esplanade de l'Assemblée Nationale et Stade Charles de Gaulle de Porto-Novo.

RETROUVEZ-NOUS SUR consomme.local.bj



MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE
RÉPUBLIQUE DU BENIN

MAIRIE DE PORTO-NOVO

Important communiqué de YANKOTY



MAIRIE DE PORTO-NOVO
RÉPUBLIQUE DU BENIN

01 BP 36 Porto-Novo
Tél : 60 93 95 96
IFU : 6201000032106
Email : contact.portonovo@mairie.bj

N°10H/025/M-PN/SE/DDLP/DSI-SCOM/SPP/SAC Porto-Novo, le 10,9 OCT 2024

COMMUNIQUE

Le Maire de la Ville de Porto-Novo communique.

La Mairie de Porto-Novo, en collaboration avec l'ETS HYGIENE PRESTATION, organise la deuxième vague de la formation au profit des jeunes femmes désireuses de s'engager dans les domaines de la transformation de tubercules, céréales (farine de patate douce, gari de patate douce, macaroni, farine de manioc) et en pâtisserie.

A la fin de la formation, les bénéficiaires recevront des attestations. Les meilleures seront récompensées à travers une prise en charge par une coopérative, déjà en place, afin de révéler leurs qualités et leurs savoirs faire tant sur le plan national que sur celui international.

A cet effet, les jeunes femmes entrepreneuses, résidant dans les cinq (05) Arrondissements de la ville de Porto-Novo, et toutes les associations de femmes, sont invitées à se rapprocher du Service de la Prospective et de la Planification (SPP), pour leur inscription.

La période de dépôt des dossiers pour ladite formation court du lundi 07 octobre au mercredi 23 octobre 2024 inclus.

Pièces à fournir :

- Une lettre de motivation adressée à Monsieur le Maire de la ville de Porto-Novo ;
- Une copie du Certificat d'Identification Personnelle (CIP) ;
- Récépissé des frais forfaitaires.

Pour plus de renseignements, contacter les numéros suivants : 61973549 ; 66776232 ; 97364202.

Pour le Maire et P.D
Le 3ème Adjoint au Maire




VOIES DE COTONOU EN RÉFECTION

Début des travaux entre carrefours La Vie, Étoile Rouge et Toyota

Dans un communiqué, la Direction Générale de la SIRAT SA informe les usagers que les travaux de réhabilitation des voies d'accès et de traversée de Cotonou vont débiter sous peu. Ces travaux concerneront les sections allant du carrefour La Vie au carrefour Étoile Rouge, ainsi que du carrefour La Vie au carrefour Toyota, à partir du lundi 14 octobre 2024. Vous pouvez lire le communiqué ci-dessous.



COMMUNIQUE RADIO – TELEDIFFUSE
N° 5058/2024/DG SIRAT/DP AUA/R/COM/CP

Mise en œuvre des travaux du projet de réhabilitation des voies d'Accès et de Traversées de Cotonou – ATC

Cotonou, le 07 octobre 2024 – Dans le cadre de la mise en œuvre des travaux de réhabilitation des voies d'Accès et de Traversées de Cotonou ATC, la Direction Générale de la SIRAT SA, Maitre d'Ouvrage Délégué, informe les usagers du démarrage des travaux sur l'axe Carrefour Toyota – Carrefour étoile, le **lundi 14 octobre 2024**.

Prévus pour se dérouler en deux phases, la première phase concernera la réhabilitation de la section carrefour la vie - carrefour étoile et la deuxième phase carrefour la vie - carrefour Toyota.

Afin d'assurer le maintien du trafic et d'atténuer la gêne occasionnée aux usagers, la continuité du trafic sera maintenue en chaussée alternée. Toutefois, vous êtes priés de passer par les voies de contournement qui seront indiquées pour limiter les désagréments.

Les usagers sont invités à respecter les limitations de vitesse, les consignes de sécurité et les directives de la police républicaine pour un meilleur fonctionnement du flux du trafic.

Des panneaux seront installés le long de la zone des travaux pour informer la population riveraine du chronogramme des phases de travaux.

En cas de besoin de signaler à la SIRAT une situation quelconque liée aux travaux, veuillez joindre le numéro **vert gratuit 7414**.

La SIRAT SA remercie tous les usagers de la route et les rassure de sa volonté à mettre tout en œuvre pour leur garantir de meilleurs services.

ÉCOLE POLYTECHNIQUE UNIVERSITAIRE DE MÉTIERS D'AVENIR

Les nouveaux bacheliers invités à s'inscrire à EPUMA LE PHENIX à Porto-Novo

Coût et Modalité de paiement de la formation en Licence professionnelle

Inscription : 40 000 FCA

			1ère Tranche à l'inscription	2ème tranche mi-Décembre	3ème tranche En Février	Total
1ère et 2ème année	Bénois	Génie-Civil	200 000	120 000	70 000	390 000
		HR/GEER/GFCER	210 000	130 000	70 000	410 000
	Etranger	Génie-Civil	300 000	120 000	70 000	490 000
		HR/GEER/GFCER	310 000	130 000	70 000	510 000
3ème année	Bénois	Génie-Civil	200 000	150 000	75 000	425 000
		HR/GEER/GFCER	250 000	150 000	75 000	475 000
	Etranger	Génie-Civil	300 000	150 000	75 000	525 000
		HR/GEER/GFCER	300 000	200 000	75 000	575 000

Coût et Modalité de paiement de la formation en Master professionnel

Inscription : 60 000 FCFA

			1ère Tranche à l'inscription	2ème tranche mi-Décembre	3ème tranche En Février	Total
1ère année	Bénois	Génie-Civil	300 000	250 000	50 000	600 000
		HR/GEER/GFCER	350 000	250 000	50 000	650 000
	Etranger	Génie-Civil	400 000	250 000	50 000	700 000
		HR/GEER/GFCER	400 000	250 000	75 000	725 000
2ème année	Bénois	Génie-Civil	300 000	250 000	50 000	600 000
		HR/GEER/GFCER	350 000	250 000	50 000	650 000
	Etranger	Génie-Civil	400 000	250 000	50 000	700 000
		HR/GEER/GFCER	400 000	250 000	75 000	725 000

Frais des Travaux Dirigés
Licence 3 et Master 2 : 50 000 FCFA

Frais de travaux pratique HR:
50.000 FCFA

Porto-Novo
Akonaboè, VONS Palais de glace

Contacts : +229 90 16 27 60 / 44 77 73 34
Site web : www.epumalephenix.com



EPUMA LE PHENIX

Autourisation : N° 0474/MESRS/DOES/DOSES/SEPES/DSP/SA



ÉCOLE POLYTECHNIQUE UNIVERSITAIRE DES MÉTIERS D'AVENIR

L'école Polytechnique Universitaire des Métiers d'Avenir LE PHENIX est une école de formation universitaire par alternance, exclusivement dans le secteur technique. Véritable pourvoyeur de ressources humaines qualifiées au profit des entités du Bénin et de la sous-région.

Site web : www.epumalephenix.com

La formation technique, notre passion au service de votre avenir

LES RAISONS DE CHOISIR EPUMA LE PHENIX



DES LABORATOIRES DE POINTES AVEC DES MATÉRIELS DIDACTIQUES DE DERNIÈRE GÉNÉRATION



DES ATELIERS BIEN ÉQUIPÉS POUR DES PRATIQUES



DES ENSEIGNANTS QUALIFIÉS /PROFESSIONNELS



DES ENSEIGNANTS QUALIFIÉS /PROFESSIONNELS



LA PRATIQUE OCCUPE UNE PLACÉ DE CHOIX



LES STAGES SONT OBLIGATOIRES POUR L'ACQUISITION D'EXPÉRIENCE

LE CURRICULA DE L'ÉCOLE POLYTECHNIQUE UNIVERSITAIRE DES MÉTIERS D'AVENIR LE PHENIX S'ORGANISE À TRAVERS :

Quatre (04) offres de Licence professionnelle débouchant sur les métiers de technicien supérieur (Conducteur/contrôleur des travaux, Bureaux d'étude aux sociétés d'ingénierie, Entrepreneur dans le secteur de l'hospitalité, etc)

Il s'agit de :

Licence Professionnelle en Génie Civil (BAC C, D, E, F4, DT/BTP/DPB/OG)

Licence Professionnelle en Génie Électrique et Energies Renouvelables (BAC C, D, E, F2, F3, DT/Elect)

Licence Professionnelle en Génie Frigorifique, Climatisation et Energies Renouvelables (BAC C, D, E, F2, F3, DT/Elect/FC)

Licence Professionnelle en Hôtellerie Restauration (BAC A, B, DT/HR/Tourisme)

Quatre (04) offres de Master professionnel sur les métiers d'ingénieur (Ingénieur pluridisciplinaire des énergies, bureaux d'ingénieries publics et privés, Ingénieur fluides, énergie, réseau, directeur des opérations hôtelières, etc).

Il s'agit de :

Quatre (04) offres de Master professionnel sur les métiers d'ingénieur (Ingénieur pluridisciplinaire des énergies, bureaux d'ingénieries publics et privés, Ingénieur fluides, énergie, réseau, directeur des opérations hôtelières, etc).

Il s'agit de :

Master Professionnel en Génie Electrique et Energies Renouvelables (Licence Professionnelle en Génie Electrique / Génie Energétique et Thermique)

Master Professionnel en Génie-Civil (Licence Professionnelle en Génie-Civil/ Mécanique)

Master Professionnel en Génie Climatique et Froid (Licence Professionnelle en Génie Climatique /Energies renouvelables)

Master Professionnel en Hôtellerie Restauration (Licence Professionnelle en Hôtellerie Restauration)

Pour s'assurer d'une bonne formation, l'Ecole Polytechnique Universitaire des Métiers d'Avenir LE PHENIX s'est dotée de laboratoires et d'ateliers.

Trois laboratoires pédagogiques (Electrotechnique et Electronique, Froid et Climatisation)

Trois ateliers (Electrotechnique, Génie Civil, Hôtellerie-Restauration)

PIÈCES À FOURNIR

- un formulaire d'inscription à retirer au secrétariat
- les fiches d'engagement disciplinaire et financier à légaliser
- une lettre de motivation (Master)
- un Curriculum Vitae (Master)
- un extrait d'acte de naissance sécurisé
- les justificatifs des stoges, de formations complémentaires
- une photocopie légalisée des diplômes ou de son relevé, ou leurs équivalents une authenticité du baccalauréat légalisé pour les étrangers
- un formulaire d'inscription à retirer au secrétariat
- les fiches d'engagement disciplinaire et financier à légaliser
- une lettre de motivation (Master)
- un Curriculum Vitae (Master)
- un extrait d'acte de naissance sécurisé
- les justificatifs des stoges, de formations complémentaires
- une photocopie légalisée des diplômes ou de son relevé, ou leurs équivalents une authenticité du baccalauréat légalisé pour les étrangers
- un paquet de RAM par an ;
- trois photos d'identité récentes
- un certificat de nationalité
- une photocopie du CIP/Carte CEDEAO/Passport
- une chemise dossier à rabat
- une quittance de versement dans le compte

Compte Coris Bank CPET LE PHENIX: N°002420224101

46ÈME CONFÉRENCE DE L'UNION PARLEMENTAIRE AFRICAINE À N'DJAMENA

Le Bénin propose un fonds pour l'enseignement technique et professionnel



La capitale tchadienne, N'Djamena, accueille depuis deux jours la 82ème Session du Comité Exécutif de l'Union Parlementaire Africaine (UPA), qui a laissé place ce mardi matin à l'ouverture solennelle de la 46ème Conférence de l'organisation continentale. Vingt pays africains, représentés par leurs parlements respectifs, participent à ce rendez-vous important, parmi lesquels le Bénin, avec une délégation de cinq députés conduite par le Premier Secrétaire Parlementaire, Mahougnon Kakpo.

Les débats, qui se déroulent principalement au sein des commissions thématiques, ont été marqués par l'intervention du chef de la délégation béninoise lors des travaux de la Commission politique. Celle-ci envisage une résolution majeure sur les questions de paix et de sécurité en Afrique, en mettant un accent particulier sur le rôle de la jeunesse dans la construction d'un avenir stable pour le continent. C'est dans ce cadre que Mahougnon KAKPO a fait une proposition intéressante, visant à résoudre ces enjeux par l'éducation.

L'éducation, clé de la paix et de la sécurité en Afrique

Pour le Premier Secrétaire Parlementaire, la paix et la sécurité en Afrique passent impérativement par un investissement massif dans l'éducation, et plus spécifiquement dans l'enseignement technique et professionnel. « La plupart de nos universités forment des chômeurs, car elles privilégient un enseignement général, déconnecté des réalités économiques et des besoins de l'industrialisation », a-t-il déclaré. Selon lui, l'enseignement technique et professionnel est la solution pour offrir aux jeunes africains des métiers concrets et valorisants, et ainsi, les éloigner des tentations de rejoindre des groupes armés ou des mouvements extrémistes.

Une proposition novatrice du Bénin

Dans cette optique, le Professeur Mahougnon KAKPO a plaidé pour la création d'un Fonds de développement de l'enseignement technique et professionnel au sein des États africains, sous l'égide de l'Union Parlementaire Africaine.

Ce fonds, selon lui, permet de financer et de promouvoir l'éducation professionnelle et l'accès aux métiers techniques, afin de lutter contre le chômage des jeunes et de renforcer la résilience face aux menaces sécuritaires. « Mettre la jeunesse à l'abri des groupes armés passe par leur autonomisation à travers l'acquisition de compétences professionnelles », a-t-il martelé.

Mahougnon KAKPO appelle à l'action collective

La proposition du Bénin, largement saluée par les délégations présentes, représente un appel à l'action collective des parlements africains pour inscrire l'éducation technique et professionnelle comme un pilier central du développement du continent.

Les assises de N'Djamena se poursuivront avec des échanges autour de la mise en œuvre de cette vision et d'autres résolutions adoptées en vue de renforcer la stabilité et la prospérité en Afrique.



PIPELINE BÉNIN-NIGER

Un 4è chargement de pétrole brut nigérien à Sèmè

Le quatrième chargement de pétrole du niger a été effectué ce mardi 08 octobre 2024 sur la plateforme de Sèmè-Kraké.

A la suite du chargement du 26 septembre 2024 sur le bateau Samsara, un autre navire a accosté au port pétrolier de Sèmè.

Le bateau baptisé Front Coral a commencé son chargement de pétrole brut nigérien sur la plateforme pétrolière aux environs de 13 heures ce mardi 08 octobre 2024.

Un quatrième chargement qui renseigne sur la reprise des exportations du brut nigérien depuis le Bénin.



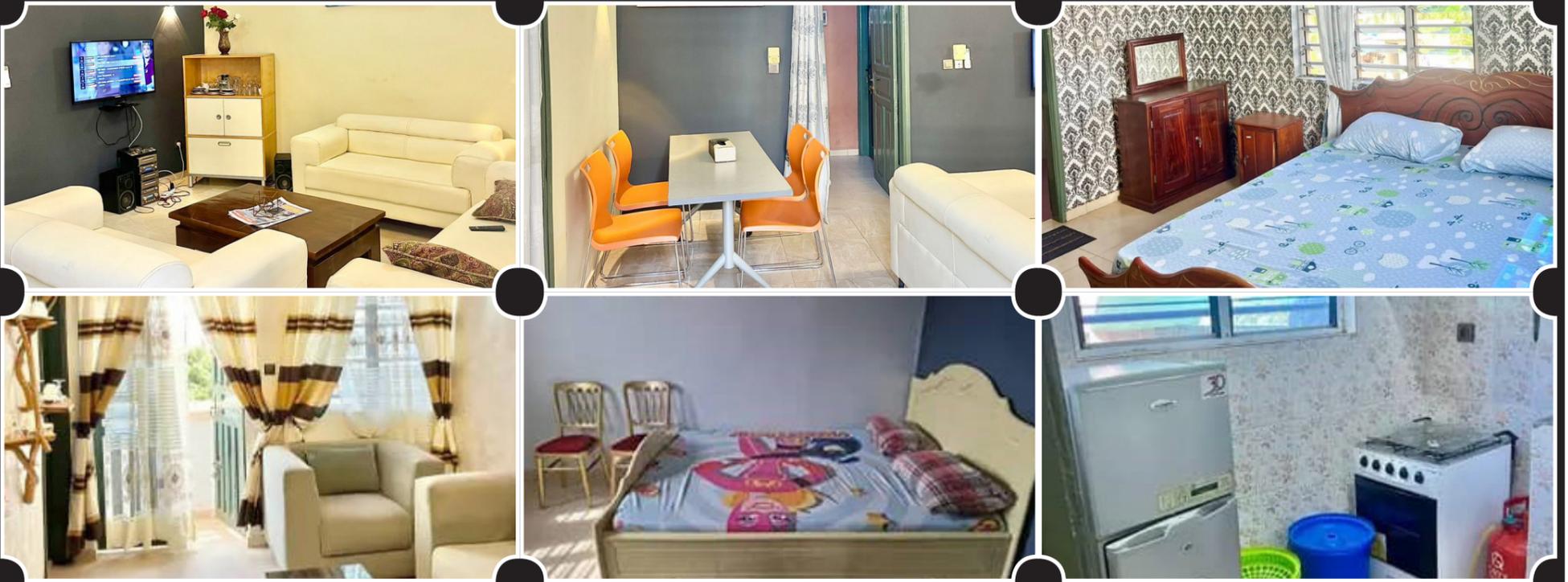


GUEST HOUSE FENO
Appartements & Chambres meublées
98 90 46 40

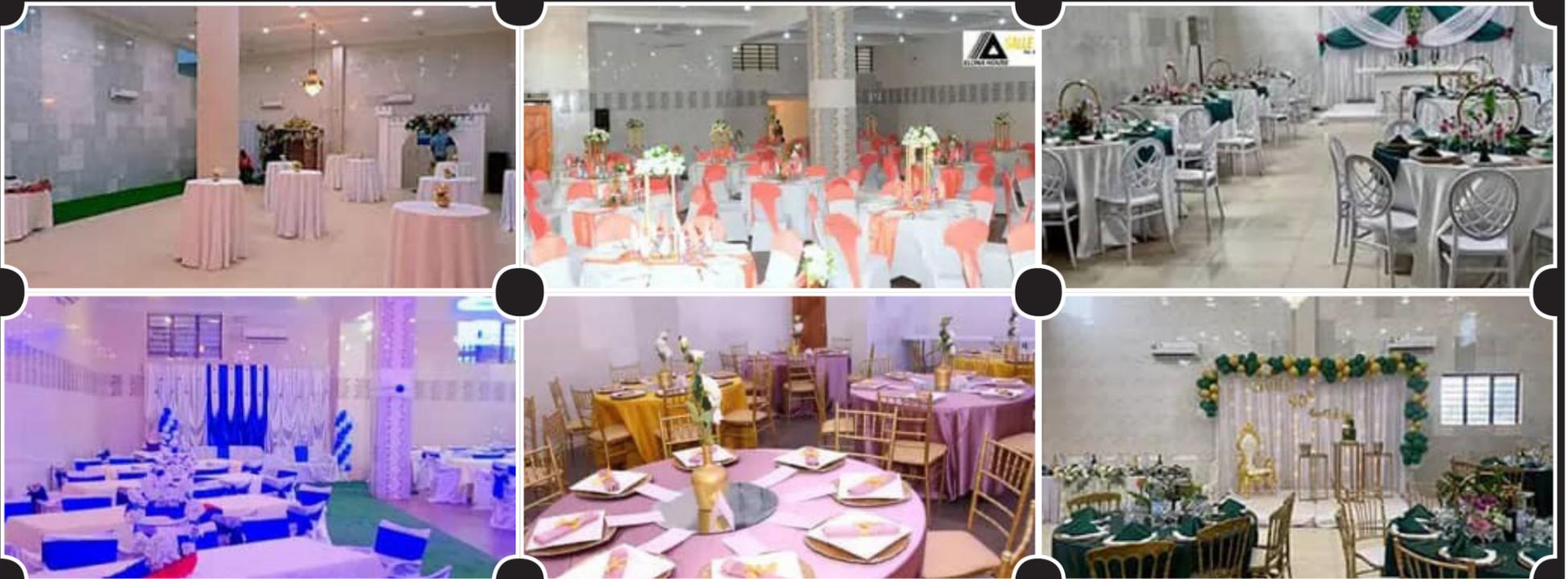


SALLES DES FÊTES ELONA HOUSE
98 90 46 40

Appartements et résidences meublés " FENO GUEST HOUSE " à Porto-Novo



Salle de fête et de conférence " ELONA HOUSE " à Porto-Novo



**Porto-Novo - Djassin Houinvié
- Dowa - Tokpota**



+229 95 53 43 95 / 55 50 07 07



+229 98 90 46 40 / 55 49 99 99